Codalet Infos

N° 46 Codalet : Décembre 2017

Le mot du maire

Le mot du maire

Page info spéciale:
Le Canal de Bohere

Panneaux d'affichage

Le comité des fêtes communique

Dans le Codalet Infos de juillet dernier nous vous avions annoncé la réalisation de travaux et aménagements consacrés à l'accessibilité des 4 bâtiments communaux considérés comme Établissements Recevant du Public. A savoir: La mairie, l'église, La Parraguera et notre cimetière.
Tout cela pour répondre au dossier obligatoire d'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) déposé et validé en Préfecture fin 2016.
Si nos demandes de subventions ont été déposés largement dans les temps malheureusement les notifications de ces subventions se sont fait longuement attendre.
A cela plusieurs raisons:
- Regroupement des régions Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon source de retards dans l'instruction des dossiers.
- Nombreuses élections (Présidentielles, Législatives et Sénatoriales) générant des périodes de réserves électorales pendant lesquelles aucune décision d'attribution ne peut être prise.

Dès réception des notifications du Conseil départemental et de l'Etat les travaux ont commencés par des travaux de ferronnerie d'ajout ou de prolongation de rambardes en mairie, Parraguera et cimetière ainsi que des modifications de grilles au sol. Tous ces travaux ont été réalisés par un artisan du village.
Si vous rendez visite à notre secrétaire de mairie vous constaterez des modifications dans les escaliers avec l'apparition de dispositifs antidérapant, l'installation de dalles podotactiles ... Travaux réalisés par notre agent technique.
Maintenant que nos financements ont été confortés par une subvention parlementaire ainsi qu'une émanant de nos conseillers départementaux, le reste des travaux va suivre.

Vous avez déjà pu remarquer la création toute récente d'un trottoir destiné à marquer le début de la "Zone 30" à l'entrée du village côté Ria et à sécuriser le cheminement piéton. Des emplacements ont été réservés pour l'implantation de deux futurs lampadaires aux nouvelles normes économisant l'énergie.

Je m'associe à mon conseil municipal pour vous souhaiter à toutes et tous de chaleureuses fêtes de Noël et une très bonne année 2018.

Inscription sur les listes électorales:
Une permanence en mairie aura lieu samedi 30 décembre de 10h à 12h pour d'éventuelles inscriptions sur les listes électorales de la commune.

Le secrétariat de la mairie sera fermé
du mardi 26 décembre au lundi 8 janvier 2018 inclus.
Réouverture le mardi 9 janvier 2018 à 9 heures

Affichage relatif aux activités des associations à but non lucratif et d'opinion.

Afin d'améliorer les conditions d'affichage d'opinion, d'expression libre et de publicité relative aux activités des associations à but non lucratif et pour que cet affichage soit réalisé dans un souci de préserver l'environnement et le cadre de vie des administrés, la commune de Codalet vient de se doter de 3 panneaux réalisés par notre ferronier local.

Ces panneaux sont répartis sur le territoire communal:
- rue du Canal
- au croisement de la rue Bellevue et des Oiseaux
- à l'arrêt de bus du chemin St Jean

Sur ce mobilier urbain l'affichage est libre et gratuit.
Chacun peut y apposer ses affiches par ses propres moyens.
Les affiches doivent impérativement mentionner le nom et l'adresse de la dénomination ou de la raison sociale de la personne physique ou morale qui les a apposées.

Le format des affiches ne peut dépasser le format A3.
Les affiches doivent respecter les régles habituelles de bonnes moeurs et en aucun cas porter atteinte à l'ordre public.

Le corollaire de l'installation des ces panneaux est que sont donc formellement proscrits tous les affichages et/ou publicités sur les poteaux de signalisation routière, sur les candélabres d'éclairage public, sur les arbres, sur les façades des bâtiments ....

Le Canal de Bohère encore et toujours...

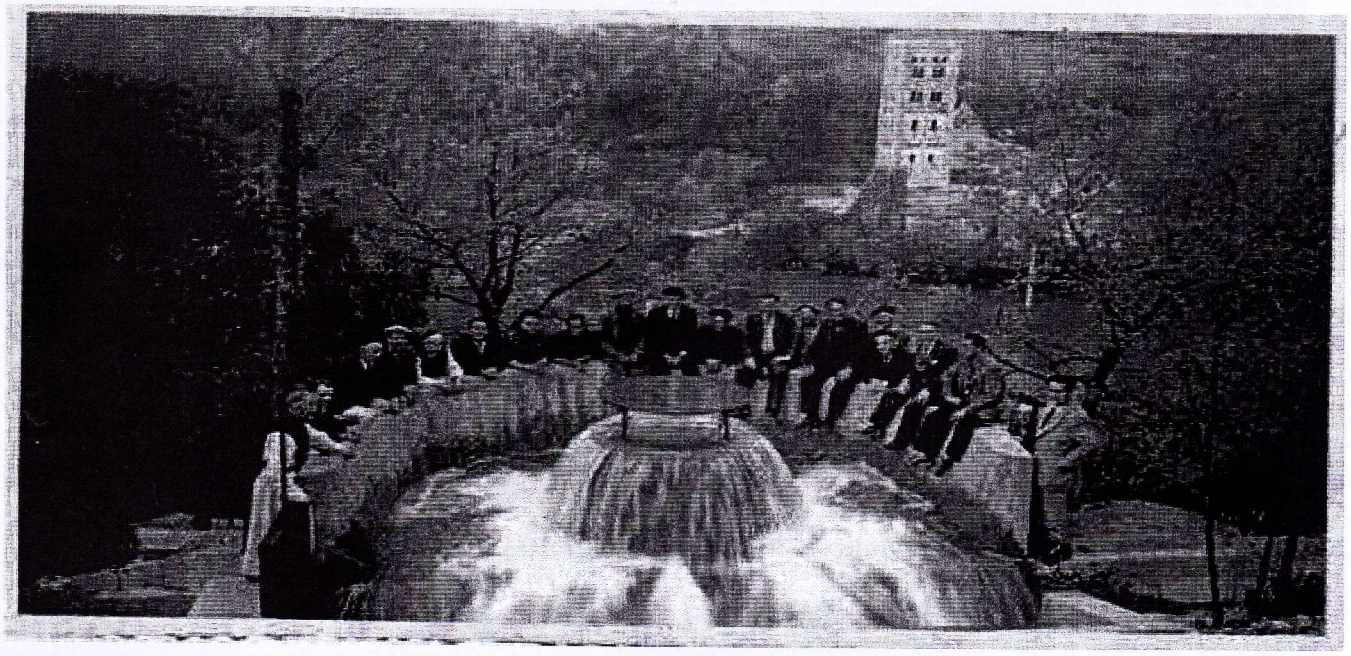

Un peu d'histoire (savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va)

Un grand intérêt de notre territoire, le Conflent et de ses environs, réside dans l'ancienneté des réseaux d'irrigation, mais c'est aussi l'accès depuis sept siècles à une riche documentation sur l'histoire des canaux et de la société rurale .

L'origine des premiers canaux commence bien avant le 14ème siècle, mais il faut attendre 1305, le règne de Jacques, roi de Majorque, comte de Roussillon et de Cerdagne, qui accorda à l'université de Prades la concession des eaux de sources d'en « Gorner » et de la rivière la Têt à ses habitants pour l'irrigation de leur terre.

Déjà, à cette époque, trois pouvoirs s'exercent, s'affrontent voire s'allient de manière différente en fonction d'intérêts particuliers :

- la communauté locale des arrosants,
- le pouvoir et la propriété ecclésiastique (St Michel de Cuxa et Lagrasse, mais aussi les seigneurs exerçants un droit local et privé sur l'eau,
- la puissance publique régionale de l'époque qui cherche alliance politique en octroyant un droit permanent à la communauté afin d'affaiblir ses opposants.

Rien n'a bien changé, nous retrouvons aujourd'hui les mêmes divisions de pouvoir, d'intérêts particuliers, mais surtout une véritable absence de visibilité.

C'est un pradéen, Joseph Mercier qui prend les choses en main et envoie un long mémoire à l'empereur Napoléon III.
Il faudra encore attendre la publication du décret le 14 mars 1863 qui autorisa la construction d'un canal de 42km de long de Serdinya, en passant par Fuilla, Villefranche de Conflent, Corneilla, Taurinya, Sirach, Ria, Codalet, Prades, Clara, pour finir à Los Masos.

L'eau, de tout temps est une source de conflits, mais aussi de solidarité, si bien que toutes les communes de la plaine, depuis Bouleternère jusqu'à Perpignan poussent des hauts cris en disant que la construction d'un nouveau canal en amont de leurs propres prises d'eau les conduirait à la ruine.

Après plusieurs années de lutte, les travaux commencèrent, mais pas pour autant la fin de tous les soucis, car le canal, mal construit, ne donna pas satisfaction, et il faudra attendre 1933 et l'ingénieur Felix Mercader pour pouvoir bénéficier pleinement des avantages de l'irrigation.

Pour cela il a fallu construire de nombreux ouvrages d'art: (3 Aqueducs dont celui de Ria-Sirach, 5 siphons dont celui de Codalet, 1 pont important...).

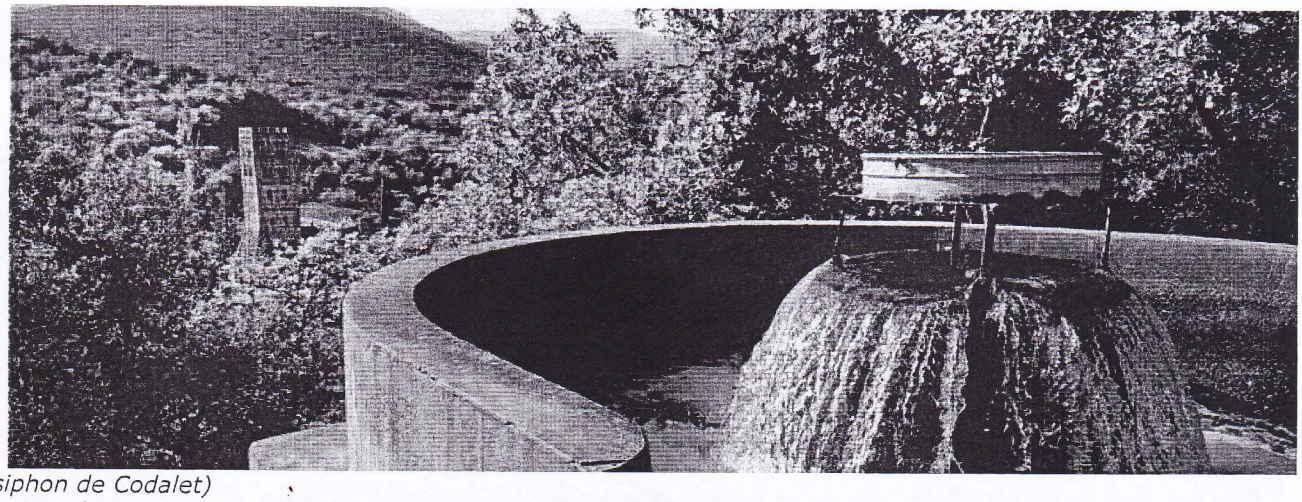

(siphon de Codalet)

Il n'empêche que, dès 1879 , le paysage des communes se modifie et les prés remplacent très vite les terres jusque-là peu fertiles.

Vous l'avez compris, l'eau ici, issue du canal de Bohère est inscrite dans la mémoire collective et cela, même si la population s'est modifiée au cours de ces 20 dernières années.

Une théorie très controversée a vu le jour et malgré la véracité des preuves, elle sert toujours d'argument pour attiser la contestation

La reproduction des eaux par les arrosages

(Historique et actualité d'une théorie de l'anthropologue Jeanne Riaux)

Au milieu du XIXe siècle, la "*théorie de reproduction des eaux par les arrosages*" découverte par M. Félips (géomètre et notaire à Prades), a déchaîné des passions, des Pyrénées catalanes jusqu'à la Société Royale et Centrale d'agriculture de Paris. Cette théorie, fondée sur de sérieux et répétés calculs de débit jusqu'en 1841, prouve que les arrosages effectués en amont permettent d'augmenter la quantité d'eau disponible en aval. Les arguments présentés furent d'abord tenus pour saugrenus : est-il imaginable que les arrosages *produisent* de l'eau plutôt que de la *consommer* ? Plusieurs commissions d'ingénieurs ont été chargées de vérifier cette étonnante théorie en 1846. Le résultat fut sans appel : il y avait bien plus d'eau à l'aval qu'à l'amont de la vallée considérée. La théorie de Monsieur Félips a été primée en 1849, puis est tombée dans l'oubli. Au-delà de son aspect anecdotique, ce qui nous semble devoir être souligné, c'est l'étrange résonance que cette théorie présente avec les arguments aujourd'hui présentés par les défenseurs de l'irrigation gravitaire "traditionnelle", telle qu'elle est pratiquée dans les Pyrénées-Orientales. Entre 2001 et 2003, des études ont été effectuées, visant à démontrer que ce mode d'irrigation, souvent considéré comme "gaspillant" de l'eau est en fait bénéfique : l'irrigation gravitaire permet de recharger les nappes d'eau souterraines. N'y a-t-il pas, à l'heure d'une double remise en cause de l'irrigation gravitaire (gaspillage et anachronisme), une certaine ironie à redécouvrir cette théorie... pas si désuète en somme ?

Pour des raisons d'efficacité, en novembre 1931 a été créé le Syndicat Intercommunal du canal de Bohère. L'administration et la gestion du canal ont été confiées aux délégués élus des 5 communes (Ria, Codalet, Prades, Clara et Los Masos).

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Une étude a été réalisée au cours de l'année 2011/2012; elle fait apparaître l'état actuel préoccupant du Canal de Bohère. De nombreuses fuites, des risques d'éboulements et d'effondrements mais aussi des risques de débordements, si bien qu'à la fin du canal à Los Masos, les fuites évaluées à partir d'un comptage précis s'élèvent à 72%. Elle met en évidence les enjeux futurs du Conflent qui, sans le canal de Bohère perdrait toute sa richesse (agricole, élevage, mais aussi tourisme et immobilière). Quel intérêt d'une terre sans eau d'arrosage ? Pour rappel, la seule ressource financière du canal, repose sur ses 1100 arrosants. Cela permet à peine de rémunérer 2 vanniers agents territoriaux, un poste de secrétariat partiel et de réaliser des travaux d'urgences. Cette étude a permis d'élaborer un dossier précis avec pièces à l'appui pour chaque demande d'aides qui peuvent aller jusqu'à 80%, partagés entre l'Etat, l'Agence de l'eau, la Région et le Département; reste 20 % à la charge du Syndicat intercommunal. Comme vous le savez, les dotations de l'état ont encore baissé, ce qui entraîne de lourdes conséquences pour trouver des financements sur des projets pourtant essentiels à la vie économique de notre territoire. Notre demande a été couronnée de succès, obtenant le financement maximum accordé de 80% soit: 1.400.000€, grâce à un travail collectif dû au concours pertinent de M.Hénon de la D.D.T.M. et de M. Jean Bertrand de la Chambre d'Agriculture. Cela va permettre au Syndicat de réaliser les premiers travaux sur la section dite « tête morte »dont l'accès est difficile, là où il y a les plus grosses fuites. Ces travaux consistent à buser sur plus de 1.3Km où l'hélicoptère sera nécessaire.

France 3 Pays Catalan, conscient de l'enjeu de l'eau en Conflent a réalisé un reportage le 27 octobre dernier, diffusé le soir même à l'émission régionale.

(Le vannier Eric en réunion de chantier avec les entreprises)

(Les tuyaux pour la rénovation d'un diamètre de 90cm)

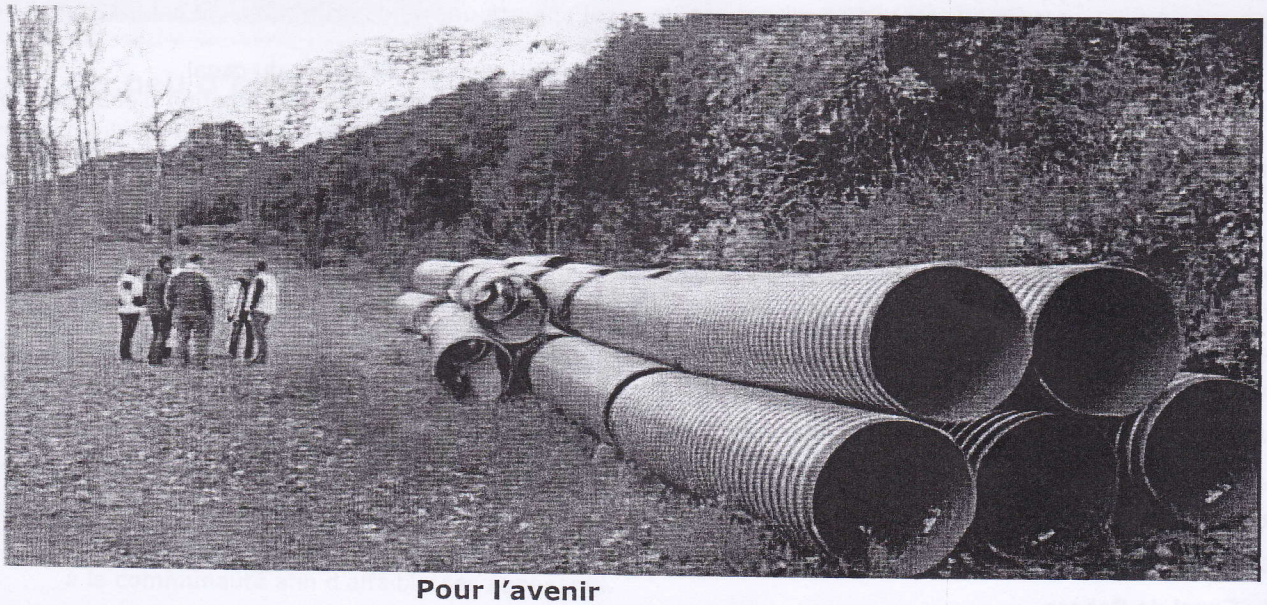

Pour l'avenir

Tout le monde craint de voir le patrimoine hydraulique disparaître. On peut s'en convaincre facilement quand on voit comment les Espagnols ont pu détruire le leur. La région catalane reste une des rares régions européennes qui a conservé son canevas d'aménagement médiéval. Pour combien de temps ?

Surtout avec les nouvelles lois :

- **GEMAPI** de 2014 sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,
- **NOTRe** de 2015 pour faire disparaître les Syndicats intercommunaux),

nous pouvons exprimer des inquiétudes et des questionnements.

Qui est propriétaire de l'eau ? Qui doit gérer les rivières ? Qui doit administrer les réseaux d'arrosage ?

À l'échelle du département des Pyrénées-Orientales, comme au niveau national, les débats sur la gestion de l'eau se multiplient et la société civile s'invite.

La sagesse, le bon sens et la connaissance des êtres humains sont déjà exprimés par Jaubert de Passa en 1846, auteur d'un ouvrage monumental sur l'irrigation dans le monde, qui prendra pour modèle d'organisation réussie le système catalan.

Il souligne le rôle de vigilance des autorités pour organiser des droits individuels en vue de l'intérêt général.

La réforme des institutions doit être prudente et équilibrée, favorisant une administration locale des eaux sans affaiblir les mesures de police qui protègent l'irrigation.

«C'est l'assemblée des usagers qui propose des règlements et l'administration publique qui les approuve ou en propose des modifications pour être conformes aux lois générales. Des principes de prudence et de respect des diversités locales sont énoncées avec clarté».

Plus que jamais, une prise de conscience est nécessaire. L'eau est l'affaire de tous; c'est un bien collectif que nous devons préserver pour nos enfants et les générations futures.

Conscients des inquiétudes et des enjeux futurs, des citoyens (nes) ont créé une association de sauvegarde du canal de Bohère; qui a déjà réalisé plusieurs actions auprès de la population et des écoles dans un but pédagogique.

Un film vient d'être réalisé et présenté en avant-première à Prades le 24 novembre par les Ciné-Rencontres. Ce film a pour ambition de montrer à tous ce joyau trop oublié ou méconnu. Il servira de point d'appui à des débats après les projections, qui auront lieux dans les communes de notre territoire.

Vous l'avez compris, ici, il n'y a pas d'intérêts particuliers, c'est véritablement un intérêt collectif qui va bien au-delà des arrosants.

Imaginez le PNRPC, le Syndicat Mixte du Canigou, le Canigo Grand Site, Natura 2000, l'Agence de l'eau, la Région, le Département, la Communauté de communes... sans le canal de Bohère ?

C'est impensable, car il fait partie intégrante de l'activité économique, touristique, historique, mais il fait partie aussi de la vie locale et
la liste est encore longue :

- d'abord tous les agriculteurs, arboriculteurs, éleveurs, maraîchers locaux qui sans le canal disparaîtraient,
- ensuite, tous les habitants du territoire, car le canal apporte une valeur incontestable aux bâtis et non bâtis
- puis la station d'épuration de Los Masos qui fonctionne aussi grâce à l'apport du canal,
- il faut aussi prendre en compte le fait, que sans le canal, la demande de consommation d'eau serait plus importante, alors que l'objectif aujourd'hui est d'économiser les ressources naturelles,
- Et pour finir, les risques majeurs d'incendies (il suffit de regarder le territoire, là où c'est vert, il y a la présence du canal) et des risques lors de fortes précipitations (ravages causées par les crues d'octobre 1940 avec plus de 40 morts).

Pour résumer, sans le canal, le territoire redeviendrait ce qu'il était avant,
un tas de cailloux invivable, un désert de pierres, où ne pousseraient qu'oliviers, amandiers et figuiers.

Toutes les suggestions pour remettre du lien et s'organiser sont bien entendu bienvenues, car elles sont nécessaires. Nous serons attentifs à vos remarques.

Nous vous tiendrons comme toujours informés.

Roland LAPORTE

Délégué au Syndicat Intercommunal

du Canal de Bohère

Retour sur un an d'activité du Comité des fêtes de Codalet.

Notre association a vécu une année pleine d'actions et a pu réaliser les projets envisagés grâce au dynamisme de tous les membres et à l'investissement de la commune.
Actions réalisées :
Le vide grenier du 1er mai avec 50 stands. Une bonne ambiance et une grande participation des Codaletois(e)s et des Conflentois(e)s.

Les feux de la St Jean qui se sont déroulés comme veut la tradition à la Place du Fort: Grillades, aïoli et fougasses ont été offertes aux nombreux participants.

La St Félix, fête du village, organisée sur 3 jours a été très appréciée autant par les jeunes que par les anciens avec le Passe-ville et le DJ Euphoria le vendredi, la grande formation des Casenoves le samedi, l'inoubliable messe accompagnée par la Cobla, le traditionnel llevant de taula et l'apéro concert du dimanche.
Le tout dans une ambiance conviviale, sans problème de sécurité.
Le beau temps faisait aussi partie de cette belle fête.

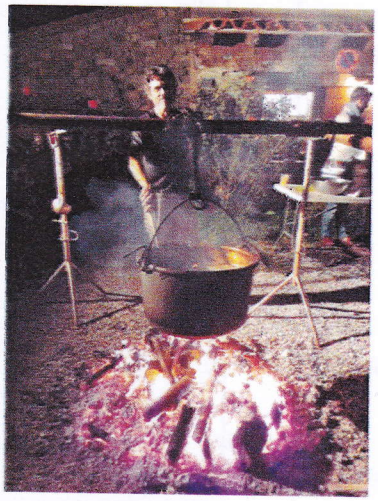

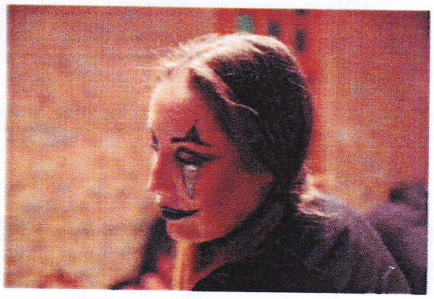

La Castanyade avec le vin primeur à la Parraguera a réuni au moins 50 personnes.

Et la petite nouveauté : "Halloween" pour les enfants.
Les habitants de Codalet ont bien joué le jeu en ouvrant leur maison aux très nombreux enfants en leur offrant bonbons et friandises.

Le bureau du comité des fêtes.

Nos Joies, Nos Peines

Mariage : le 15 juillet 2017 :
Charles-Henri COLIN
avec Anaëlle CORRE

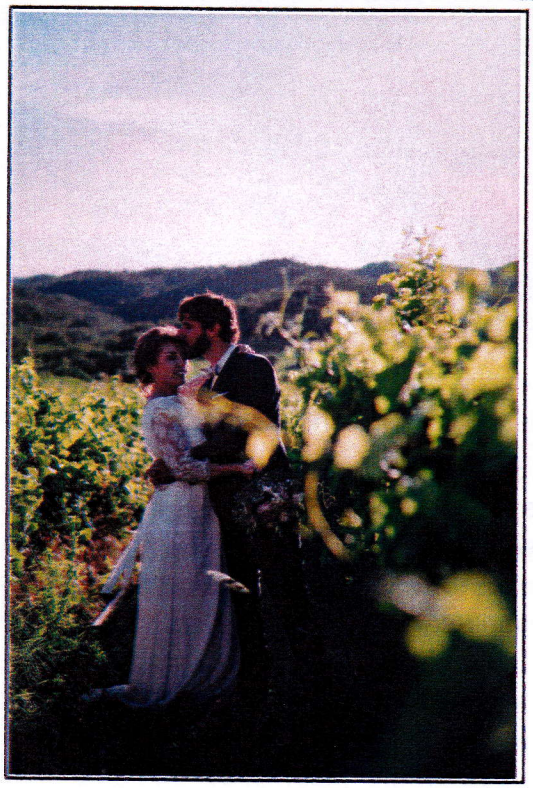

Naissance : le 16/11/2017
Elena, Marine, Jo, fille de
Fabrice Pantel et de
Justine Marty,
domiciliés 16 rue du conflent

Décès :

René Bardie le 25/03/2017	26 Lot de la Riberette
Jean Pierre Aubert le 18/07/2017	8 rue des Oiseaux
Didier Lanelongue le 08/09/2017	11 chemin St Jean
Patrick Boyard le 17/09/2017	5 rue du Canigou
Carmen Padro le 28/09/2017	22 rue des Oiseaux
Maria Dolorès Blanco le 23/10/2017	26 rue du Conflent